



Morières
lès Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION MUNICIPALE N° 2024-11-238

**Portant nouvelle attribution d'une concession
avec cuve N° 116, allée des Azalées
dans la partie 6 du cimetière**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2223-13 ;
Vu la délibération n° 2020-12-082 du 15 décembre 2020 instituant le règlement général de la police du cimetière de Morières-lès-Avignon ;
Vu la délibération n° 2022-09-061 du 27 septembre 2022 déterminant les différentes prestations funéraires ainsi que leur tarif, à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
Vu la délibération n°2023-09-074 du conseil municipal du 26 septembre 2023, relative aux délégations consenties à Monsieur le Maire par le conseil municipal et parvenue en préfecture de Vaucluse le 29 septembre 2023 ;

Vu la demande présentée le 12 novembre 2024 par [REDACTED] à Morières-lès-Avignon, tendant à obtenir une concession avec cuve de 2 places, dans la partie 6 du cimetière.

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'accorder dans la partie 6 du cimetière au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder une sépulture, la concession n° 116, allée les Azalées, partie 6 du cimetière, d'une valeur de 700 euros, de 4,50 m²superficiels, pour une durée de 15 années à compter du 12 novembre 2024.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession familiale.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de 2.850 euros qui sera versée dans la caisse du receveur municipal, suivant le versement par chèque n° 0000348, Banque Populaire Méditerranée – Agence Avignon Agroparc.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

HOTEL DE VILLE

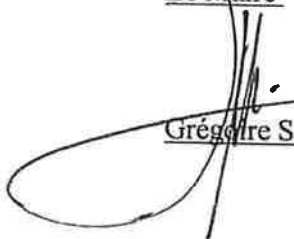
53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morières.fr - www.morières.fr

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision est adressé au demandeur et au receveur municipal.

Article 6 : La présente décision sera annexée au registre des décisions et fera l'objet d'une information lors du Conseil municipal.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 18 novembre 2024

Le Maire


Grégoire SOUQUE

